

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

138413

**Déclaration de Maladie : N° P19- 0012203**

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

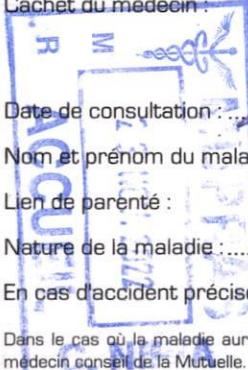
**Autres**

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1501 ..... Société : ROYAL AIR MAROC .....  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : .....  
 Nom & Prénom : M.M.C. MOURAD / S. Date de naissance : 15/10/54 .....  
 Adresse : B.D. ANTOINE PERRINENCE ANDALOUSSIA 1 MM 18 .....  
 Tél. : 0661214946 Total des frais engagés : 300,00 DH + 1531,40 DH

### Cadre réservé au Médecin

#### Cachet du médecin :



**Docteur CHELLY Chafik**  
Ophthalmologist  
82, Rue Scamaya ( imm. Fiat )  
Quartier des Palmiers - Casablanca  
Tél : 05 22 23 30 53 / 05 22 25 83 70  
05 22 98 47 84  
INP : 001040931

Date de consultation : 24/10/2022

Nom et prénom du malade : MOURAD Saïd Age : .....  
 Lui-même  Conjoint  Enfant

Lien de parenté : .....  
 Nature de la maladie : Affection Oculaire ODE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/10/09	Ca	1	300 W	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>FARMACIA AL MUSLIM CASABLANCA 126, Rue Dom Perignon Franceville</i>	24.11.01/22	1521,40

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
<b>D</b>	
00000000	00000000
35533411	11433553

## **[Création, remont, adjonction]**

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

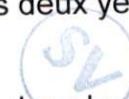
**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**



24 octobre 2022

Madame MOURID Saida

$$144,10 \times 4 = 576,40$$



- VISMED MULTI COLLYRE

1 goutte, 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 mois

$$105 \times 9 = 945,00$$

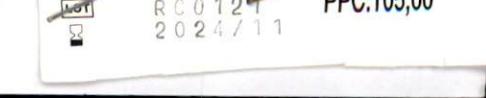
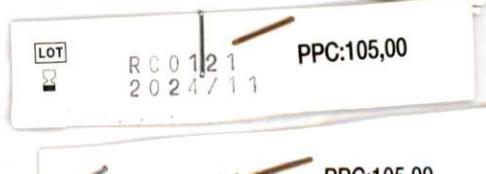
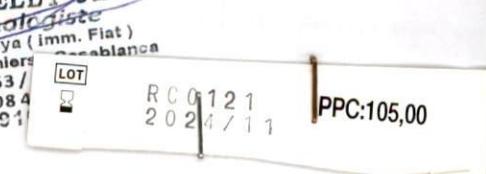
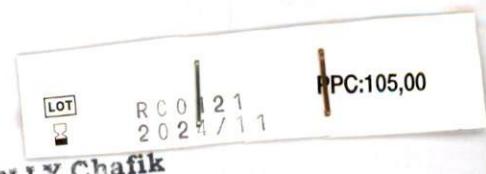
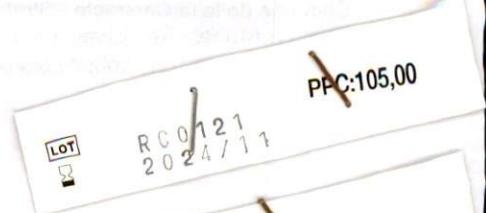
- CROSS COLLYRE

1 goutte, le matin le midi et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois

$$T = 1525,40$$

PHARMACIE AL ANDALOUSSIA  
CASABLANCA  
126, Rue Doin Pagnon Banceville 2  
Casablanca

Docteur CHELLY Chafik  
Optalmologue  
82, Rue El Amaya (imm. Flat)  
Casablanca  
Tél. 05 22 98 43 53 /  
05 22 98 43 53 /  
INPE : 091



# Docteur CHELLY Chafik

## Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de l'Université de Marseille  
Chirurgie de la la Cataracte - Strabisme  
Voies Lacrymales - Réfractives - Kératocône  
Toutes explorations ophtalmologiques

# الدكتور الشلي شفيق

## أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بمرسيليا  
جراحة المياه البيضاء - الحول  
القناة الدمعية - إزالة النظرات - القرنية المخروطية  
جمع فحوصات العين

24 octobre 2022

Madame MOURID Saida

## VISION DE LOIN

Oeil Droit :  $(170^\circ + 0,50) + 0,50$   
Oeil Gauche :  $(10^\circ + 0,25) + 1,00$

## VISION DE PRES

Oeil Droit :  $(170^\circ + 0,50) + 3,50$   
Oeil Gauche :  $(10^\circ + 0,25) + 4,00$

Deux paires de lunettes  
+ montures

Docteur CHELLY Chafik  
Ophtalmologiste  
82, Rue Soumaya (imm. Fiat)  
Quartier des Palmiers - Casablanca  
161.00.30.53 / 05 22 25 83 70  
05 22 98 47 84  
INPI : 001040931

82, Rue Soumaya - Résidence CHAHRAZADE II  
Immeuble Fiat & Jeep - 2<sup>ème</sup> étage - Palmiers - Casablanca  
📞 : 05 22 25 83 70 / 05 22 23 30 53 / 05 22 98 47 84  
Urgences : 06 61 33 04 44 . whatsapp : 06 52 10 00 12

82 , زنقة سومية - إقامة شهرزاد 2  
عمارة فيات & جيب - الطابق الثاني حي - التخليل الدار البيضاء  
📞 : 05 22 23 30 53 / 05 22 25 83 70  
05 22 98 47 84 / 05 22 23 30 53 / 05 22 25 83 70  
مستعجلات : 06 61 33 04 44 . whatsapp : 06 52 10 00 12